

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46664

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN KLEIN

»FRENCH NUCLEAR DIPLOMACY« OU DU BON USAGE  
DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE\*

Bien que les fondations de la politique française de dissuasion nucléaire aient été posées sous la IV<sup>ème</sup> République dans l'indifférence quasi-générale, la décision prise par le général de Gaulle de s'engager résolument dans cette voie à partir de 1958 a suscité les oppositions les plus diverses. Les uns considéraient qu'un objectif aussi ambitieux était hors de la portée d'une puissance moyenne comme la France et que les moyens nucléaires dont elle parviendrait à se doter manqueraient de crédibilité; d'autres se souciaient davantage de l'incidence d'une telle démarche sur la cohésion de l'alliance atlantique et dénonçaient la vanité de l'entreprise puisque la garantie nucléaire américaine était acquise; d'autres enfin mettaient en garde contre les risques de prolifération des armes nucléaires et déploieraient qu'en participant à la course aux armements les plus modernes, la France se prive des moyens d'intervenir utilement en faveur du désarmement.

Les controverses entre la majorité et l'opposition parlementaires furent particulièrement vives lors du débat sur la première loi-programme et les arguments échangés à cette occasion se reflètent dans une abondante littérature polémique sur la »force de frappe« qui fleurit au début des années soixante. Néanmoins, l'effort entamé en vue de la constitution d'une force nucléaire stratégique s'est poursuivi depuis lors sans interruption et l'organisation de la défense nationale en a été si profondément affectée qu'il apparaît difficile aujourd'hui de renoncer unilatéralement à sa composante nucléaire. Certes, les formations politiques regroupées au sein de l'union de la gauche ont préconisé l'abandon de la force nucléaire dans leur programme commun de gouvernement, mais des ambiguïtés subsistent quant au sort des éléments déjà constitués et des systèmes opérationnels: procédera-t-on à leur démantèlement ou cessera-t-on de développer les programmes en cours? Si le parti communiste penche pour la première solution, il semble que plusieurs tendances continuent de s'affronter au parti socialiste et que, placés devant un choix décisif, ses dirigeants hésite-

---

\* Zugleich Besprechung von Wilfrid L. KOHL: French Nuclear Diplomacy, Princeton (University Press) 1971.

ront à sacrifier l'armement nucléaire sans contreparties sérieuses au plan de la sécurité internationale ou européenne. Au demeurant, on ne perçoit plus dans l'opinion publique un fort courant d'hostilité à la politique militaire française et en dépit de l'émotion soulevée dans le monde par la poursuite des essais nucléaires dans le Pacifique, on n'assiste pas à un déferlement de vagues de protestation en France. Enfin, comme le caractère défensif de l'arme nucléaire française n'est contesté par quiconque, l'ennemi potentiel que demeure l'URSS n'a pas lieu de s'en inquiéter et les alliés ont du en prendre leur parti, tout en s'efforçant de l'intégrer dans leurs prévisions stratégiques.

C'est à ce stade qu'il convient de faire le bilan de l'expérience poursuivie, de dégager les implications politiques et diplomatiques de l'option nucléaire de la France et de s'interroger sur les perspectives d'avenir, la question fondamentale étant de savoir à quelles conditions l'effort nucléaire français pourrait contribuer au renforcement de la sécurité en Europe. Une étude récente parue aux Etats-Unis sous les auspices de l'Université de Princeton nous offre à cet égard tous les éléments d'une réflexion approfondie. «*French nuclear diplomacy*» de M. Wilfrid L. Kohl retrace l'histoire de l'aventure atomique française des origines à 1971 et met l'accent sur la politique menée sous la Présidence du général de Gaulle. Son propos est de situer les décisions prises sous la Vème République dans la continuité d'une action poursuivie depuis la fin de la seconde guerre mondiale et d'éclairer les motivations des hommes qui ont jeté les bases de la force nucléaire stratégique dont la France dispose aujourd'hui. Cependant l'originalité de son livre réside dans l'analyse des interactions entre la politique militaire et la conduite des affaires étrangères, la thèse de l'auteur étant que l'arme nucléaire avait moins pour objet de garantir la sécurité de la France, qui était assurée par l'équilibre existant en Europe entre les deux systèmes d'alliance, que de fournir au général de Gaulle un argument diplomatique dans sa contestation d'un ordre international fondé sur le duopole soviéto-américain.

Avant de nous engager plus avant dans la discussion de cette thèse, il convient de saluer la méthode avec laquelle M. Kohl a abordé son sujet et la maîtrise avec laquelle il a ordonné tous les matériaux qui ont concouru à l'élaboration de son livre. Bénéficiant de l'appui d'institutions de recherche prestigieuses et fort d'une expérience administrative et politique qui lui a permis de corriger une vision trop universitaire de ces problèmes, l'auteur a non seulement dépouillé toute la littérature consacrée à son sujet, mais il a également interrogé nombre d'experts militaires et d'hommes politiques susceptibles de lui communiquer des informations inédites. Enfin, rompant avec une attitude de défiance si répandue outre-atlantique à l'égard des forces nucléaires indépendantes, M. Kohl s'est efforcé de

comprendre les raisons des artisans de l'arme atomique française et n'a pas hésité à prendre ses distances par rapport à la politique menée par les Etats-Unis pendant les années soixante pour briser les ambitions nucléaires de la France. » *French nuclear diplomacy* » apparaît ainsi comme l'une des études les plus complètes et peut-être la plus stimulante sur l'expérience française de constitution d'une force de dissuasion nucléaire. On notera que jusqu'à présent le sujet n'a guère tenté les chercheurs français et que les rares ouvrages d'ensemble sont dus à des auteurs anglo-saxons.

S'agissant de la politique menée sous la IV<sup>ème</sup> République, les jalons posés sur la voie qui a débouché sur l'explosion de la première bombe atomique à Reggane, en février 1960, sont signalés, mais le livre de M. Kohl ne comporte à cet égard aucun élément nouveau. Bien avant lui, MM. Lawrence Scheinman<sup>1</sup> et Wolf Mendl<sup>2</sup> avaient mis en évidence la continuité de la politique nucléaire française depuis 1945. Son apport original a trait aux tractations franco-allemandes qui auraient eu lieu en 1957-58 en vue d'une coopération dans le domaine de l'atome militaire, mais le secret qui a entouré ces pourparlers ne permet pas de se faire une opinion assurée sur les objectifs poursuivis par les uns et les autres, ni de vérifier la nature des informations dont il est fait état à partir d'interviews et d'indiscrétions de presse. Toutefois, on retiendra que dès son accession au pouvoir, le général de Gaulle coupa court à ces tentatives d'associer la RFA à la constitution de la force nucléaire française et ultérieurement il ne fut plus jamais question, du côté français, de favoriser par ce biais l'entrée de l'Allemagne dans le club nucléaire. C'est que le rôle que le général assignait à l'arme nucléaire dans la réalisation de ses objectifs politiques était difficilement compatible avec des sujétions externes fut-ce à l'égard d'un allié.

Alors que la plupart des gouvernements de la IV<sup>ème</sup> République hésitaient à s'engager dans la voie de l'armement nucléaire tout en laissant se développer un programme dont la finalité n'était pas exclusivement pacifique, le général de Gaulle, qui héritait de l'effort consenti par ses devanciers, opta résolument en faveur de l'arme atomique et en fit une pièce maîtresse de l'entreprise de rénovation nationale à laquelle il était attaché. En outre, il vit très tôt le parti qu'il pourrait tirer de cet instrument dans la perspective d'une réforme de l'alliance atlantique d'abord, de la construction d'une entité européenne moins tributaire des Etats-Unis ensuite, de l'instauration d'un nouveau système de sécurité en Europe, en dernier lieu. Nombre d'hommes politique français avaient ressenti avant

<sup>1</sup> » *Atomic energy policy in France under the Fourth Republic* » Princeton. 1965.

<sup>2</sup> » *Deterrence and Persuasion. French nuclear armament in the context of national policy, 1945-1969* » - Londres. 1970.

lui les discriminations résultant des liens spéciaux qui s'étaient perpétués entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et supportaient mal de se trouver en position d'infériorité par rapport à l'allié britannique dans les conseils de l'OTAN. La crise de Suez en 1956, les succès remportés par l'URSS dans le domaine spatial (les «spoutniks») et la doctrine militaire énoncée dans le Livre blanc britannique de 1957 devaient les confirmer dans le sentiment que la maîtrise de l'atome militaire était un impératif catégorique si la France voulait faire entendre sa voix dans les instances internationales et préserver son identité au sein du monde occidental. Toutefois, ils ne songeaient pas à agir en dehors de l'alliance, ni à se prévaloir de l'arme nucléaire pour organiser une défense autonome des intérêts français et encore moins pour ébranler les fondements du système international issu de Yalta et consolidé pendant la guerre froide. Or à cet égard, les novations introduites par le général de Gaulle sont importantes et le livre de M. Kohl les met bien en évidence.

En premier lieu, la priorité accordée à l'armement nucléaire a conduit à une transformation profonde du système défensif français et à l'adoption d'une stratégie qui exclut la perspective d'une guerre de grande ampleur menée avec des moyens classiques sur le théâtre européen. L'accent est mis sur la prévention de l'agression par la menace d'une riposte nucléaire et le corps de bataille aéro-terrestre a seulement pour fonction de tester les intentions de l'adversaire; si celui-ci persiste dans ses desseins agressifs, il court le risque de déclencher l'ouverture du feu nucléaire, tactique dans un premier temps, stratégique en dernier ressort. Ainsi l'ensemble des moyens disponibles »s'intègre dans le maniement politique de la dissuasion«<sup>3</sup>. En dépit des variations dans la formulation, la conception française de la dissuasion ne s'est jamais écartée de ces principes et sa conciliation avec la stratégie officielle de l'OTAN – *la flexible response* – s'est toujours avérée délicate, d'autant que les autorités françaises n'ont cessé de rappeler que la menace du recours à l'arme nucléaire n'est crédible que pour la protection des intérêts vitaux, que le risque nucléaire ne se partage pas et qu'une stratégie de dissuasion suppose donc nécessairement une capacité nucléaire nationale.

M. Kohl fait l'inventaire des moyens dont la France s'est dotée à cet effet; il admet qu'ils ne sont pas négligeables et devraient faire réfléchir un agresseur éventuel, voire le détourner de son projet en raison de la mesure du risque encouru. Toutefois, il souligne le coût élevé du programme militaire nucléaire et doute qu'il puisse être mené à bien avec les seules ressources économiques et financières de la France. Il souscrit aux conclusions nuancées de M. Robert Gilpin<sup>4</sup> quant aux bénéfices industriels

<sup>3</sup> V. Le livre blanc sur la défense nationale, tome 1 – p. 7 sq. Paris 1972.

<sup>4</sup> »France in the age of the scientific state« – Princeton, 1968.

et technologiques découlant de la réalisation de l'arme nucléaire. Enfin, quoique réservé à l'égard des »retombées pacifiques« de l'atome militaire, il considère que l'effort consenti par la France lui confère certains atouts dans la perspective d'une coopération européenne en matière de défense.

En second lieu, la nouvelle orientation de la politique militaire française fut d'emblée une pomme de discorde pour les alliés. Les réserves, voire l'hostilité des Etats-Unis vis-à-vis de la force nucléaire française ne pouvaient qu'irriter ses promoteurs dans la mesure où Washington ne faisait pas preuve de la même rigueur à l'égard de l'expérience nucléaire britannique et contribuait même à son développement en fournissant des informations et une aide technique. Par ailleurs, l'Administration américaine allait multiplier les maladresses dans ses relations avec la France en ne tenant pas des promesses faites, en méconnaissant de aspirations légitimes ou en les rebutant sans ménagement. Le climat des relations franco-américaines devait forcément s'en ressentir. Dans les relations franco-britanniques, les querelles nucléaires furent au coeur du débat sur l'élargissement des communautés européennes et on sait l'interprétation que le général de Gaulle donna de l'accord de Nassau de décembre 1962 pour différer l'examen de la candidature anglaise. Enfin, le facteur nucléaire a compliqué les relations franco-allemandes aussi bien lors des négociations tendant à l'union politique de l'Europe qu'à propos de la participation de la RFA à la force multilatérale (MLF). Certs il ne faut pas surestimer l'impact de la force nucléaire française qui ne saurait être rendue responsable des »malentendus transatlantiques« et intra-européens car elle n'a fait qu'exacérer les contradictions existant entre les politiques des différents Etats. M. Kohl estime toutefois que son exploitation diplomatique par le général de Gaulle a donné un tour aigu aux conflits latents.

C'est dans l'exercice de la »diplomatie nucléaire française« de 1958 à 1969 que se manifeste le plus nettement la rupture avec les pratiques de la IV<sup>ème</sup> République. M. Kohl distingue trois phases dans la démarche gaullienne de contestation de l'ordre établi par les superpuissances et d'instauration progressive d'un nouveau système de sécurité en Europe. De 1958 à 1960, le général de Gaulle revendique pour la France un rôle privilégié dans la concertation de affaires mondiales et propose à cet effet la création d'un »Directoire à Trois« auquel participeraient les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France (mémoire de septembre 1958). Dans la mesure où sa visée était de restreindre la liberté d'action des Etats-Unis dans la conduite de leurs affaires étrangères, cette requête avait peu de chances d'être agréée à Washington. En outre, il ne pouvait être question pour le gouvernement américain de consacrer de cette façon la prééminence de deux puissances moyennes au sein de l'alliance atlantique au risque de favoriser la prolifération des armes nucléaires et de créer un

complexe de frustration en RFA. Il fallut attendre la conclusion du traité de non-prolifération pour que la ligne de clivage entre deux catégories d'Etats – ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire et ceux qui sont dépourvus – soit clairement tracée; mais entre-temps, la France avait démontré sa capacité de mettre au point l'arme nouvelle et la convergence des intérêts soviétiques et américains l'avait emporté sur le souci de ménager l'allié allemand. En tous cas, il ne semble pas que l'arme atomique française ait joué dans cette partie un rôle considérable puisqu'elle était encore dans les limbes et qu'elle pouvait difficilement être brandie pour faire triompher une réforme des mécanismes de consultation inter-alliés.

Toutefois, à mesure que le programme français se développait et que l'évolution de la technologie militaire faisait naître des doutes sur la solidité de la garantie nucléaire américaine, les revendications françaises d'une plus grande autonomie des Etats européens dans l'organisation de leur sécurité trouvèrent un certain écho. C'est ainsi que des pourparlers s'engagèrent en 1961 en vue de la constitution d'une union politique de l'Europe selon les lignes du plan Fouchet et que le gouvernement français suggéra d'amorcer dans ce cadre la définition d'une politique de défense qui tiendrait compte de l'apport nucléaire français. Cette tentative échoua, mais les problèmes de défense ne furent pas le principal écueil. Certes, la création d'un substitut européen à la garantie nucléaire américaine paraissait hors de portée et on conçoit que la RFA qui se trouvait dans une situation particulièrement exposée, ait répugné à troquer la protection résultant de l'engagement des Etats-Unis sur le continent à la promesse d'une assistance nucléaire de la France. En fait le gouvernement français n'a pas placé le gouvernement fédéral devant cette alternative; l'objectif poursuivi était une réforme de l'OTAN qui aurait comporté une certaine intégration de l'effort de défense des pays européens et l'accroissement de leur liberté d'action sans rupture avec les Etats-Unis<sup>5</sup>. On doit cependant convenir que le rôle de l'armement nucléaire français dans la défense de l'Allemagne de l'Ouest ne fut jamais clairement défini et que des ambiguïtés subsistaient en ce qui concerne les liens à établir avec les Etats-Unis.

Après l'échec de l'union politique entre les six pays du marché commun, s'ouvre la troisième phase diplomatique marquée par l'ouverture vers l'Est et la coopération paneuropéenne. A cet égard, le retrait de la France des organisations militaires intégrées de l'OTAN en 1966 apparut comme le préalable au rapprochement avec l'USSR et les pays de démocratie-populaire de l'Europe orientale. Nul doute que le fait de détenir en

<sup>5</sup> xxx: Faut-il réformer l'alliance atlantique?, in: Politique étrangère 1965, No. 3, pp. 230-244.

propre un armement nucléaire ait facilité l'adoption par la France d'une ligne indépendante au sein de l'alliance occidentale, mais les projets du général de Gaulle, à savoir »la réconciliation de tous les peuples du continent« et l'édification d'une »Europe européenne de l'Atlantique à l'Oural« ne pouvaient être réalisés avec des moyens militaires. La force nucléaire stratégique servait essentiellement de caution à une politique dont le moteur était la coopération bilatérale entre Etats, indépendamment de leurs régimes économiques et sociaux.

Selon M. Kohl, les ambitions nucléaires françaises ont achoppé sur les événements de mai 1968 et l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a infligé un démenti à la politique de »détente, d'entente et de coopération« du général de Gaulle. Il ne resterait plus dès lors à la France qu'à rentrer dans le rang, à réinsérer son potentiel nucléaire dans le cadre atlantique et à s'accommoder de la division de l'Europe moyennant l'aménagement des relations entre les deux systèmes qui y coexistent. Les indices d'une telle orientation seraient déjà visibles: l'assouplissement de la doctrine stratégique par le général Fourquet<sup>6</sup>, une participation plus active des forces françaises à des exercices inter-alliés et un intérêt plus marqué pour la construction européenne à l'Ouest que pour l'amélioration des relations avec les pays de l'Est. En outre, il estime que le rythme de la course aux armements contraindra la France à renoncer au développement d'une force stratégique indépendante. Aussi les Etats-Unis seraient-ils bien avisés de reconnaître la réalité de l'armement nucléaire français et, par le biais d'une coopération dans les domaines technologiques et stratégiques, de provoquer une coordination de son action avec celle des forces américaines et britanniques dans le cadre atlantique. Ainsi serait renforcée la cohésion de l'alliance et effacée l'anomalie du »non-alignement«<sup>7</sup> français aux plans militaires et diplomatiques.

On ne saurait écarter a priori un changement d'orientation de la politique française mais force est de constater que les pronostics de M. Kohl ne se sont pas vérifiés dans les années qui ont suivi la retraite politique du général de Gaulle. Certes, l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et la »normalisation« qui s'en est suivie ont dissipé les illusions qu'on pouvait nourrir sur une dissolution rapide des »blocs«; toutefois, cet épisode n'a pas entraîné le retour à la guerre froide, ni interrompu le processus de rapprochement entre les deux parties de l'Europe. Les succès de l'Ostpolitik du gouvernement de coalition socialiste-libéral à Bonn, l'accord quadripartite sur Berlin, les conversations préliminaires

<sup>6</sup> Général M. FOURQUET: Emplois des différents systèmes de force dans le cadre de la stratégie de dissuasion, in: *Revue de défense nationale* mai 1969, pp. 757-767.

<sup>7</sup> Michel DEBRÉ: La France et sa défense, in: *Revue de défense nationale*, janvier 1972, pp. 5-21.

à la conférence sur la sécurité et la coopération qui se déroulent à Helsinki, enfin, l'ouverture de pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) à Vienne, témoignent des progrès enregistrés sur la voie de la détente sur notre continent. Or il est clair que le pari fait par la diplomatie française au milieu des années 60 en faveur de l'affirmation des indépendances nationales et de la coopération paneuropéenne a contribué à cette mutation et que loin d'avoir été démentie par l'histoire, la vision du général de Gaulle était à bien des égards prémonitoire des évolutions en cours. Dans le domaine proprement militaire, on n'a pas davantage assisté à un abandon de l'expérimentation et de la fabrication des engins nécessaires à la pratique de la dissuasion dans un cadre national. Des contraintes budgétaires ont pu entraîner des retards dans la réalisation des programmes et conduire à un rajustement des objectifs initialement prévus (ainsi on s'est borné à implanter deux batteries de fusées sol-sol balistiques stratégiques (SSBS) en Haute Provence au lieu des trois qui avaient été prévues) mais l'effort tendant à doter la France d'une capacité de riposte nucléaire s'est poursuivie sans relâche. Les sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE) ont commencé de devenir opérationnels et l'on s'emploie à miniaturiser les charges thermo-nucléaires dont les forces françaises pourraient être dotées à partir de 1976<sup>8</sup>. Enfin, M. Kohl spéculait sur le développement des réseaux de défense contre-missiles (ABM) pour conclure à la dévalorisation des forces nucléaires de moyenne envergure; à cet égard, l'accord bilatéral signé à Moscou, le 26 mai 1972, favorise plutôt les entreprises des petits. Comme les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont interdits de déployer des réseaux denses d'ABM susceptibles de soustraire une fraction importante de leurs centres urbains à la représaille nucléaire, celle-ci peut être exercée sans qu'il soit nécessaire de mettre en oeuvre des moyens perfectionnés comme les ogives multiples séparément guidées (MIRV). Dans ces conditions la «dissuasion proportionnelle»<sup>9</sup> garde une certaine valeur pour une puissance moyenne et la force nucléaire stratégique (FNS) bénéficie indirectement du premier accord SALT<sup>10</sup>.

Simultanément, cet accord soviéto-américain pose en termes nouveaux le problème de la défense de l'Europe. En effet la stabilisation de l'équili-

<sup>8</sup> V. le rapport sur les problèmes généraux de la défense nationale fait par M. Jean-Paul PALEWSKI au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finance pour 1973 – Document de l'Assemblée nationale N<sup>o</sup>. 2585.

<sup>9</sup> Nous retenons la définition qu'en a donnée le général Pierre Gallois: l'Etat pratiquant une politique défensive doit pouvoir infliger à un agresseur menaçant ses intérêts vitaux des dommages disproportionnés par rapport à l'enjeu qu'il représente.

<sup>10</sup> V. Andrew J. PIERRE: «L'accord SALT et ses conséquences pour l'Europe. Un point de vue américain» in: *Politique étrangère* 1972 N<sup>o</sup>. 3 pp. 287-297.

bre stratégique au sommet risque de créer des instabilités au niveau régional, d'autant qu'une réduction de la présence militaire des Etats-Unis sur le continent européen est probable dans les toutes prochaines années. Celle-ci pourrait s'effectuer à la faveur d'une négociation de type MBFR dont les modalités sont discutées à Vienne depuis le 31 janvier 1973. Par ailleurs il est clair que pendant la seconde phase des SALT, et éventuellement dans le cadre des MBFR, seront évoqués les systèmes nucléaires avancés de l'OTAN (Forward based systems ou FBS) qui constituent une menace directe pour l'URSS et représentent également un élément essentiel de la défense de l'Europe occidentale. Enfin, on sait que les forces nucléaires françaises et britanniques ont été prises en considération par les négociateurs SALT pour définir l'équilibre stratégique global et les deux Grands pourraient être tentés d'en contrôler le développement dans la phase ultérieure de leurs pourparlers, soit qu'ils agissent unilatéralement, soit qu'ils se concertent avec les parties intéressées. L'adaptation de la politique française à ce nouvel environnement international pourrait favoriser des entreprises de coopération, voire de coproduction dans la mesure où les dépenses militaires requises excèderaient les ressources du pays. D'autre part, les exigences d'une défense plus autonome des intérêts européens pourraient susciter une coordination des stratégies qui tiendrait compte de la situation particulière des Etats-membres de la communauté économique européenne. Nous concluons par de brèves observations sur les perspectives qui s'offrent à cet égard.

Bien que la capacité de riposte nucléaire dont dispose la France soit d'ores et déjà un facteur qu'un agresseur ne saurait négliger dans ses calculs, on admet qu'elle n'est pas suffisante pour bénéficier d'une entière crédibilité compte tenu de »l'importance économique et stratégique de la France dans le monde«<sup>11</sup>. Aussi »un effort continu est-il nécessaire afin d'accroître le potentiel de la FNS, tant pour sa puissance, son nombre que pour sa fiabilité«<sup>12</sup>. Selon le programme militaire à long terme (15 ans), dont certains éléments ont été rendus publics<sup>13</sup>, on envisagerait d'introduire dans l'arsenal français des satellites d'observation et des fusées à têtes multiples après 1980. Or, on peut craindre que le coût de telles réalisations soit prohibitif en l'absence de concours extérieurs, d'autant que le coût d'entretien des éléments existants pèsera lourdement sur le budget et que la tendance à la croissance du pourcentage des crédits FNS est appelée à se poursuivre<sup>14</sup>. D'où l'intérêt d'une coopération internationale.

<sup>11</sup> V. le rapport de M. J.-P. PALEWSKI, déjà cité – p. 11.

<sup>12</sup> Avis présenté par M. LE THEULE au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi de finances pour 1973 N° 2588 – p. 30.

<sup>13</sup> Le Monde des 17 novembre 1972 et 12 janvier 1973.

<sup>14</sup> V. l'avis de M. Le Theule, déjà cité.

La crise de l'«Europe spatiale» laisse mal augurer de l'avenir du lanceur européen de sorte que la France risque d'être placée devant l'alternative de la construction d'un lanceur national à un prix exorbitant ou de l'«abonnement» aux informations recueillies par les satellites américains avec toutes les incertitudes qui en découlent. En ce qui concerne les équipements nucléaires, le champ de la coopération est circonscrit par le traité de non-prolifération et les seuls partenaires avec lesquels la France pourrait traiter sont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. La problématique de la coopération nucléaire franco-britannique a fait l'objet de nombreuses études et la plupart des auteurs mettent l'accent sur les obstacles techniques et politiques qui rendent cette entreprise aléatoire<sup>15</sup>. Dans une interview récente, le Ministre de la défense nationale, M. Michel Debré, avouait qu'il était favorable à une coopération industrielle avec la Grande-Bretagne, tout en reconnaissant que l'imbrication des programmes nucléaires britanniques et américains ne permettait pas «d'aller très loin»<sup>16</sup>. Pratiquement, cette coopération ne pourrait être mise en oeuvre sans l'acquiescement des Etats-Unis, dont l'exigence minimale serait d'obtenir en contrepartie l'alignement des conceptions stratégiques au sein de l'alliance atlantique. Or, la France, s'est détachée de la notion d'intégration atlantique et n'a cessé de proclamer que l'arme nucléaire n'est un gage de liberté d'action dans le monde que si son utilisation est nationale. Au demeurant on peut se demander si une réinsertion même indirecte des capacités nucléaires de la France dans le cadre intégré de l'OTAN apporterait une contribution à la solution des problèmes spécifiques que posera la défense de l'Europe dans les dix années à venir.

Dans le Livre blanc français sur la défense on ne méconnaît pas la dimension européenne de l'effort national puisque la «France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières» et que la FNS est «un élément qui ne peut manquer de compter pour la prévention d'une crise en Europe». Toutefois, cette conception a été jugée trop étroite dans le contexte actuel et des suggestions ont été faites pour renforcer la composante européenne du système de défense occidental<sup>17</sup>. Sans ouvrir un débat sur le thème de la «défense de l'Europe», on fera seulement observer que dans le domaine nucléaire, la question qui se pose est moins celle d'un retour de la France dans l'OTAN que la reconnaissance par les Etats-Unis d'une

<sup>15</sup> L'étude la plus complète est celle de M. Ian SMART: *Future conditional. The prospect for anglo-french nuclear co-operation* London (Institute for Strategic Studies) 1971, 45 pp.

<sup>16</sup> *Le Point*, 19 février 1973 – M. Debré s'était déjà exprimé en termes analogues dans une interview aux «Informations», 21 février 72.

<sup>17</sup> V. le rapport de M. J.-P. PALEWSKI (p. 17 sq) et l'article anonyme paru dans «Preuves» 11/1972 sous le titre: «Vers une défense européenne de l'Europe».

complémentarité des dissuasions tenant compte de caractère distinct des intérêts en présence. Dans cette hypothèse certains ont imaginé une coordination des forces britanniques et françaises de manière à ce que leur emploi autonome soit de nature à créer une dissuasion additionnelle par rapport aux forces stratégiques américaines. Bien entendu, la défense de l'Europe occidentale continuerait de s'inscrire dans le cadre de l'alliance atlantique mais les forces nucléaires européennes y jouiraient d'un statut particulier. En outre, une telle formule devrait correspondre à l'état actuel de l'intégration politique des pays du marché commun, être compatible avec la non-prolifération des armes nucléaires et ne pas compromettre les efforts tendant à l'amélioration des relations entre tous les pays européens par l'institutionnalisation de leur coopération et la création de zones de basse pression militaire. En effet, si l'arme nucléaire demeure une composante essentielle de l'équilibre qui exclut le recours à la force dans le règlement des différends en Europe, l'objectif ultime est l'instauration d'un système de sécurité qui reposerait sur d'autres fondations que la menace de destructions massives. En attendant, il convient de tirer le meilleur parti d'un instrument qui ne remplit sa fonction que si on s'abstient d'en user sur les champs de bataille.